



Conseil Communautaire
28 janvier 2020
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 10 janvier 2020
Date de publication : 05 février 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 02/20

Objet

Protocole de partenariat pour le Contrat de Canal du Rhône au Rhin

Secrétaire de séance

Olivier MEUGIN

Rapporteur :

Franck DAVID

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannot, S. Kayi, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

C. Demortier à J.B Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jobez à J. Péchinot, M. Boué à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bouchard, G. Soldavini, J.C Lab, E. Schlegel, D. Troncin, D. Chevalier, V. Chevriaud, G. Coutrot, J. Drouhain, R. Curly.

La Région Bourgogne-Franche-Comté entend faire du réseau de ses voies navigables une destination touristique fluviale majeure en France et en Europe. Dans ce cadre, elle souhaite étendre le dispositif « contrat de canal » préexistant en Bourgogne à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment sur la partie nord du contrat de canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs).

L'objectif des contrats de canal est de pouvoir structurer et dynamiser les canaux comme destination écotouristique, basée sur des activités sur et autour de l'eau (rives), communément appelé tourisme fluvestre ; le tourisme fluvial en est un aspect important, mais les projets peuvent aussi concerner d'autres activités comme l'itinérance pédestre, le cyclo, la pêche et d'autres services liés (hébergement, restauration, activités culturelles et de loisirs...).

Concernant le contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs, neuf intercommunalités et trois départements sont concernés par la démarche. Le potentiel de la Vallée du Doubs est fort (paysages et villes à forte valeur patrimoniale) et cette dernière constitue l'une des plus belles portions de l'Eurovéloroute 6 reliant Nantes à Budapest. Le développement d'une offre structurée en matière d'itinérance touristique dans la Vallée du Doubs, autour des territoires situés le long de cet axe, permettrait ainsi de pouvoir valoriser et renforcer l'attractivité de cette destination.

Afin de pouvoir coordonner la démarche entre les différents acteurs, il est proposé de signer un protocole de partenariat permettant de déterminer le rôle et le périmètre d'intervention de chacun, et d'aboutir à l'élaboration du contrat de canal (diagnostic et programmation) puis à une contractualisation sur 5 ans.

Dans le cadre de la concertation préalable à la signature du protocole de partenariat, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte la coordination et l'animation du projet de contrat de canal.

Par ailleurs, la démarche pourra être financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, ainsi que par VNF Rhône Saône. Le reste à charge sera porté par les intercommunalités, selon le plan de financement figurant dans le protocole ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs), ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal (catégorie A) sur 2 ans,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Fait à Dole,
Le 28 janvier 2020
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

